

Signification et importance du Forum régional des NU sur les entreprises et les droits de l'homme pour la thématique des entreprises et des droits de l'homme au Cameroun

Paul Guy Hyomeni

***Réseau Camerounais des Organisations des Droits de l'Homme
septembre 2014***

CONTEXTE

Le forum régional africain sur les entreprises et les droits de l'homme se tient dans un contexte camerounais marqué par l'existence de nombreuses entreprises d'origine locale ou étrangère dont l'action de certaines d'entre elles entraîne de nombreuses violations et atteintes aux droits de l'homme. Parmi ces violations ou atteintes, l'on peut citer le déplacement des populations, l'accaparement massif de leurs terres sans leur consentement et sans compensation adéquate, de nombreuses violations du droit au travail¹ et la pollution de l'environnement avec ses conséquences sur la santé, l'alimentation et autres.

L'Etat à qui incombe l'obligation de protéger les droits de l'homme par l'adoption de lois et la ratification des conventions internationales et régionales fait des efforts dans ce sens mais la mise en œuvre de ces lois et conventions reste très problématique. Par ailleurs, les institutions chargées de l'accompagnement des populations dans la jouissance de leurs droits sont parfois suspectées d'incompétence et stigmatisées de connivence avec les entrepreneurs véreux. Peu d'employés par exemple font confiance aux inspecteurs du travail.

Le Cameroun dispose d'une Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés (CNDHL) dont l'une des missions est de veiller au respect des droits de l'homme par les entreprises. La CNDHL éprouve des difficultés à jouer pleinement son rôle pour plusieurs raisons, parmi lesquelles l'insuffisance des ressources humaines et financières.

Pour ce qui est de l'obligation de respecter les droits de l'homme par les entreprises, même si l'on peut identifier des entreprises qui font des efforts dans ce sens, elles sont plus nombreuses celles qui ne les respectent pas.

Face aux différentes violations et atteintes des droits de l'homme, les populations victimes avec l'aide des organisations de la société civile entreprennent des actions d'alerte, de dénonciation et d'assistance juridique et judiciaire, qui ne portent pas toujours leurs fruits non seulement pour

¹ Le SMIG au Cameroun est de 36 000 FCFA, ouvrant la voie à des salaires inappropriés, des durées de travail parfois trop longues, l'absence/insuffisance de couverture sociale, etc.

les faits susmentionnés mais aussi à cause de la faible/insuffisante capacité d'action des OSC et de l'absence d'un plan d'action national ou d'un plan d'influence des politiques à propos.

SIGNIFICATION ET IMPORTANCE

Le rapport de force entre les OSC et les entreprises est en la faveur de ces dernières. Mieux, les entreprises étrangères semblent parfois défier l'autorité de l'Etat, si bien que ce sont souvent les Ministres qui, du niveau central, doivent stopper leurs actions. Pour mieux réaliser leur mission, les OSC doivent créer entre elles une synergie d'actions, renforcer leur collaboration avec les pouvoirs publics et les autres partenaires au développement.

Ce forum est un cadre idéal de dialogue qui devrait permettre d'identifier les bonnes pratiques, renforcer la connaissance sur les éléments de contexte ayant favorisé ces bonnes pratiques, les voies et moyens pour une meilleure collaboration entre les acteurs (Etat, Institutions nationales des droits de l'homme, organisations de la société civile, entreprises et populations), les expériences en matière d'élaboration et de mise en œuvre d'un plan d'action national en la matière.

Cependant, les seules bonnes pratiques ne suffiront pas. Ce forum peut devenir un cadre de concertation permanent ayant des déclinaisons nationales qui rassemblent les acteurs au niveau de chaque pays aux fins de débattre sur ces questions et canaliser les résultats des débats vers le forum sous – régional. A cet effet, un lobbying peut être fait au niveau des Etats afin que ces fora aient un réel ancrage national et aient même une institution nationale qui en assureait le un Secrétariat Permanent. Ce rôle peut être joué par les Commissions Nationales des Droits de l'Homme et des Libertés. Mais la structuration des foras devrait inclure les Ministères et institutions en charge du travail et de la sécurité sociale, des mines, des industries et du développement technologique. Cette structuration est également valable pour les OSC.

PERSPECTIVES

L'institutionnalisation des déclinaisons nationales du Forum en fera un cadre de débat pouvant permettre de partager les bonnes pratiques, tout en questionnant les réalités nationales liées à l'activité des entreprises en relation avec les droits de l'homme. Le respect des Principes des Nations Unies sera alors de plus en plus effectif contribuant ainsi à une meilleure promotion et protection des droits de l'homme.